



Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Septembre 2015

Crédits :

Rédaction : Azadeh Lessard, Marie-Ève Gauthier, Sylvie Norris, Denitsa Hristova

Contenu : Cinthia Lacharité

Mise en page : Marie-Ève Gauthier



En collaboration avec



Présentation de l'organisme

La Maison Marie-Frédéric est un lieu d'accueil offrant des services de gîte, de couvert, de prévention, de suivi post-hébergement, de consultation externe ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe et d'autres services connexes. Nous avons une capacité d'accueil qui favorise la vie de groupe dans un lieu déterminé. Nos intervenants sont sur place et disponibles vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine.

Notre soutien et notre accompagnement reposent sur des apprentissages favorisant la responsabilisation et une triple forme d'autonomie : psychosociale, socio-communautaire et socioprofessionnelle.

Nos trois axes d'intervention sont :

- ✕ le maintien en logement;
- ✕ le développement d'un réseau social;
- ✕ l'expérimentation d'un projet de vie socioprofessionnel.



En collaboration avec



Mission et nature des activités

La Maison Marie-Frédéric propose un processus de cheminement visant à ce que le résident s'approprié son pouvoir d'agir et qu'il puisse développer une résilience qui lui faisait défaut auparavant. Notre intervention, inspirée d'une approche globale, permet un soutien et un accompagnement qui favorisent d'une part, un processus d'affiliation sociale et d'autre part, les apprentissages d'une triple forme d'autonomie : psychosociale, sociocommunautaire et socioprofessionnelle.

Voici la nature de nos activités :

SUIVIS / RENCONTRES EN INTERVENTION (à l'interne/à l'externe)

Chez nos intervenants, l'empowerment et l'approche globale sont en tête des préoccupations psychosociales et sociocommunautaires. Ces derniers manifestent empathie et soutien constant envers les résidents dans leurs choix significatifs personnels afin de respecter leurs priorités de changement. C'est ainsi que le lien de confiance s'établit et que, bon an mal an, plus de 1700 échanges ont lieu en interventions formelles ou informelles. Ces suivis favorisent l'apprentissage d'une autonomie psychosociale et sociocommunautaire.

ÉCHANGES À CARACTÈRE SPIRITUEL

La Maison Marie-Frédéric considère que la spiritualité peut légitimement s'insérer dans la définition d'une approche globale. Conséquemment, nous offrons aux résidents un espace d'échanges et de réflexions sur la spiritualité.



En collaboration avec



ACTIVITÉS DE LOISIRS : SPORTIVES ET CULTURELLES

Une à deux fois par semaine, les résidents peuvent participer à des activités sportives ou culturelles. Celes-ci leur permettent de vivre un certain dévouement grandement bienvenu. Par ailleurs, il est reconnu, en plus d'avoir été maintes fois observé dans le milieu, que plusieurs jeunes en difficulté possèdent une sensibilité artistique et des talents qui ne demandent qu'à être stimulés et encouragés.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

La planification budgétaire est au programme dans les activités liées aux apprentissages de l'autonomie financière chez les résidents. En effet, c'est dans le cadre de suivis spécifiques avec un intervenant que ceux-ci apprennent à se bâtir un budget et à le gérer au mieux de leur capacité. Cela implique qu'ils prennent le temps de réfléchir pour déterminer leurs priorités, pour parfois faire des choix difficiles mais significatifs ou, dans certains cas, prendre conscience de leur impulsivité dans leurs décisions d'achats.

ACCOMPAGNEMENTS/DÉPLACEMENTS/AVEC INTERVENANTS OU PAR BUS

À plusieurs reprises au cours de l'année, nous avons fourni à des résidents les ressources nécessaires à un accompagnement pour des déplacements vers des ressources institutionnelles ou professionnelles étant donné leur vulnérabilité au moment où ce besoin de transport devait impérativement être comblé.

APPRENTISSAGES CULINAIRES

Bien manger requiert un travail d'équipe à la MMF. En effet, notre cuisinière, Linda, supervise quotidiennement un ou deux résidents dans la préparation des dîners et des soupers. À partir de menus établis, ces derniers concoctent les repas et font la mise en place. Linda anime également une cinquantaine d'ateliers annuellement en matière d'hygiène et de salubrité alimentaire.



En collaboration avec



CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES

Nous offrons des consultations avec des psychologues, des sexologues ou des spécialistes des troubles alimentaires presque gratuitement (une contribution-responsabilité de 10\$ est demandée; nous assumons l'excédent) aux résidents qui en ressentent le besoin. Ces spécialistes collaborent avec nous depuis plusieurs années. Tout en respectant la confidentialité des résidents, ils assurent, grâce à une disponibilité et une fréquence de consultation significative, une complémentarité efficace dans notre intervention, puisqu'ils subviennent à leurs besoins tout en les aidant dans leur quête d'autonomie psychosociale.



En collaboration avec



Mise en contexte :

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien, et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés par le gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation et de produire ce



En collaboration avec



mémoire. Il expose des principes et recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, afin que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques et gouvernementales, de même que les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



En collaboration avec



Principes directeurs et recommandations

Principe 1 : La difficulté d'accès à l'aide sociale

Notre organisme constate qu'il est très ardu pour les jeunes en difficulté d'accéder aux prestations d'aide sociale. En effet, ces derniers ont légalement le droit de faire leur demande au gouvernement dès l'âge de 18 ans. Toutefois, celle-ci doit être accompagnée d'une lettre écrite par le parent qui stipule son renoncement à sa contribution parentale. En effet, le gouvernement considère que les parents sont responsables d'aider financièrement leurs enfants jusqu'à ce que ces derniers atteignent l'âge de 20 ans. Le fait d'exiger ce type de document est souvent problématique pour les jeunes, car ils ont souvent coupé les liens avec leurs parents ou vivent une relation tumultueuse avec eux. Bref, cette législation oblige les jeunes en difficulté qui désirent accéder à ce type de service à reprendre contact avec leurs parents pour leur demander d'écrire une lettre à la personne responsable de leur dossier. Parfois, les jeunes préfèrent s'abstenir d'entreprendre cette démarche plutôt que de les recontacter. Donc, nous croyons qu'il serait pertinent de réévaluer le critère de la contribution parentale en fonction des circonstances qui entourent la situation des demandeurs de prestations. Pour terminer, nous constatons que la longueur et la complexité des démarches afin de remplir les formulaires pour une demande d'aide sociale sont problématiques. Très souvent, les jeunes doivent recourir à l'assistance de divers intervenants afin de comprendre toutes les spécificités reliées aux procédures administratives. Par le fait même, nous croyons qu'il serait intéressant de faciliter l'accès à l'aide sociale en offrant, par exemple, un service d'accompagnement pour remplir les formulaires. Les prestations d'aide sociale pourraient être plus faciles d'accès, si ce type de service était disponible dans les organisations communautaires.



En collaboration avec



Outre cela, nous sommes préoccupés par la réinsertion des jeunes sur le marché du travail une fois qu'ils ont eu accès à de l'aide sociale. En effet, un jeune qui est apte à travailler uniquement à mi-temps devra choisir entre recevoir des prestations d'aide sociale ou travailler, et ce, même dans le cadre d'un emploi à temps partiel. Nous estimons cette situation extrêmement problématique, dans la mesure elle ne favorise pas l'intégration au marché du travail. Dans le même ordre d'idées, un jeune qui désire retourner à l'école se voit dans l'obligation de renoncer à l'aide sociale. Ce dernier doit donc se diriger vers un programme subventionné par Emploi-Québec, s'il souhaite continuer à recevoir de l'aide financière. Il est donc contraint de sélectionner un des cheminements scolaires subventionnés par Emploi-Québec, bien l'éventail de formations mis à sa disposition reste très limité. Le risque qu'il choisisse un programme de formation qui le stimule peu est malheureusement très grand.

Par conséquent, la Maison Marie-Frédéric émet les **recommandations** suivantes :

- Repenser la contribution parentale afin qu'elle soit évaluée en fonction de la situation spécifique de chaque jeune;
- Améliorer l'accessibilité à l'aide sociale en offrant, par exemple, un service d'accompagnement au sein même de certaines organisations communautaires lorsqu'un jeune souhaite présenter une demande.



En collaboration avec



Principe 2 : Améliorer les services offerts lorsque les jeunes atteignent la majorité

Nous sommes extrêmement préoccupés par le manque de services pour les jeunes qui atteignent la majorité. En effet, nous constatons la disparition subite des grandes structures d'encadrement dès que des jeunes en difficulté atteignent 18 ans. Le changement est brusque pour ceux-ci qui ont été accoutumés aux divers services gouvernementaux. Nous remarquons que cette situation touche particulièrement les 18-24 ans. À titre d'exemple, les personnes résidant en Centre jeunesse se voient forcées de quitter l'établissement dès leur majorité. De même, il arrive souvent que des jeunes ayant séjourné au sein de cette institution n'aient pas appris à cuisiner, à gérer des comptes ou leurs finances personnelles, à connaître leurs droits, etc. Certes, ils ont encore accès à un travailleur social une fois par mois, mais les autres services d'encadrement qui étaient auparavant gratuits sont désormais difficiles d'accès en raison de leurs coûts ou des délais d'attente trop importants. Par le fait même, nous croyons que le gouvernement devrait intégrer des cours d'habiletés sociales afin que les jeunes puissent être plus autonomes une fois sortis du système.

Notre organisme héberge des jeunes en difficulté de 18 à 30 ans pour une période de six mois. Nous tentons, durant cette période, de les aider à acquérir des compétences et des habiletés sociales afin qu'ils deviennent autonomes. En effet, il arrive, par exemple, que des résidents venus de Centres jeunesse ne disposent pas des connaissances culinaires suffisantes pour se nourrir adéquatement. Notre organisme souligne le caractère inquiétant de la situation actuelle. En effet, le manque de services pour les jeunes en difficulté qui atteignent leur majorité, de même que le manque d'autonomie peuvent avoir des conséquences assez graves. Les jeunes qui étaient pris en charge par le gouvernement ou par des organismes se retrouvent du jour au lendemain sans ressources pour les aider à s'organiser, notamment pour trouver un logement adéquat. Il est malheureusement fréquent que des jeunes, ignorant les divers programmes auxquels ils sont admissibles et n'ayant aucune ressource, se désaffilient des structures



En collaboration avec



de la société. Nous constatons que ces divers facteurs peuvent influencer ceux qui commençaient à améliorer leur niveau de vie à retomber dans leurs anciens problèmes (itinérance, toxicomanie, etc.) Bref, il serait très important d'améliorer les services destinés aux jeunes en difficulté en maintenant l'offre au-delà de leur majorité.

Par conséquent, la Maison Marie-Frédéric émet les **recommandations** suivantes :

- Mettre en place une formation gratuite d'habiletés sociales pour les jeunes en difficulté de 18 ans et plus (cours de cuisine, organisations budgétaires, etc.);
- Faire la promotion des services offerts par les organismes communautaires;
- Laisser une chance aux jeunes non diplômés, ainsi qu'aux jeunes marginalisés à démontrer leurs talents et leurs connaissances;
- Informer davantage les jeunes sur les normes du travail;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté.



En collaboration avec



Principe 3 : Créer davantage d'hébergement accessible à prix modique

L'accessibilité à des logements à prix abordable, qui s'est restreinte considérablement, est problématique pour de nombreuses personnes. La situation est devenue carrément critique pour les jeunes adultes en difficulté. En raison de leur situation financière précaire, ils ne peuvent se trouver un logement et se tournent vers les quelques maisons qui mettent des chambres privées à disposition. Toutefois, bien que le concept de maisons d'hébergement soit positif, la réalité du terrain est souvent tout autre. En effet, il arrive souvent que les propriétaires qui offrent des chambres briment le droit de leurs locataires, en proposant, par exemple, des chambres insalubres ou hors de prix. Les propriétaires restent en situation de pouvoir, car ils savent que les jeunes en difficulté sont parfois en situation d'illégalité, puisqu'ils ont souvent quitté la maison familiale sans l'autorisation des parents. Donc, partis sans leurs papiers d'identité (acte de naissance, numéro d'assurance sociale, etc.), les jeunes ont alors de la difficulté à trouver un logement parce qu'ils ne possèdent aucune adresse fixe ou n'ont pas d'endosseur, conditions établies par les propriétaires. Outre cela, ces lieux non supervisés et non sécuritaires deviennent propices à l'essor de problèmes liés à toxicomanie, à la prostitution, aux vols, etc. Nous croyons que la situation pourrait être régularisée par divers moyens. Par exemple, le gouvernement pourrait établir des standards de base à respecter afin d'assurer un certain contrôle quant à la gestion des maisons de chambres (contrôle sanitaire, contrôle des prix, etc.).

Dans le même ordre d'idées, nous remarquons qu'il est difficile de trouver des maisons de chambres de qualité offertes à prix abordable. Notre organisme, qui travaille avec une clientèle ayant souvent eu recours à ce type d'hébergement, constate que la demande est bien présente. Ainsi, nous pensons qu'il faille impérativement améliorer l'offre pour augmenter le nombre de maisons de chambres mises à la disposition des jeunes adultes. Selon nous, il serait primordial d'améliorer ce service, car en plus de



En collaboration avec



répondre à des besoins de base, il permettait aux jeunes de se réunir dans un environnement sécuritaire.

Pour terminer, nous remarquons qu'il y a une insuffisance de foyers d'hébergement supervisés pour les jeunes adultes. Effectivement, le désir de vivre en communauté ne se dissipe pas avec la majorité, ni même le besoin de reconnaissance. Nous remarquons que les jeunes en difficulté ont tendance à s'aider entre eux si aucune ressource spécialisée ne les prend en charge. Ils vont souvent se créer une communauté en cohabitant, ce qui est très louable. Toutefois, malgré leur volonté d'entraider, les jeunes, qui n'ont pas suivi de formation en relation d'aide, peuvent parfois faire plus de dommage que de bien. Nous soulignons le besoin criant de créer davantage de foyers pour jeunes adultes qui donneraient accès à des personnes ressources formées pour répondre aux besoins.

Par conséquent, la Maison Marie-Frédéric émet les **recommandations** suivantes :

- Améliorer les standards de gestions imposés aux maisons de chambres pour que le gouvernement ait un meilleur contrôle sur les propriétaires et pour prévenir les abus;
- Établir des critères sanitaires dans les maisons de chambres et assurer des visites régulières de ce type d'hébergement afin de garantir un environnement sain;
- Étudier les possibilités d'un partenariat avec des organismes communautaires dans le but de mettre sur pied un projet d'hébergement à prix modique pour les jeunes en difficulté qui ont atteint la majorité. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une Coop;
- Faciliter l'accès aux documents d'identité, notamment par sa gratuité, afin de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité;



En collaboration avec



- Utiliser le financement par mission pour les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'hébergement plutôt que d'utiliser le financement par projet;
- Établir des foyers d'hébergement où il est possible de côtoyer des adultes susceptibles de servir de référence à l'instar du parrainage des Grands frères et Grandes sœurs, tout en tenant compte du fait qu'il s'agit d'adultes.



En collaboration avec



Conclusion :

La Maison Marie-Frédéric est un lieu d'accueil offrant des services de gîte, de couvert, de prévention, de suivi post-hébergement, de consultation externe ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe et d'autres services connexes. Nous avons une capacité d'accueil qui favorise la vie de groupe dans un lieu déterminé. Nos intervenants sont sur place et disponibles vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine.

Notre soutien et notre accompagnement reposent sur des apprentissages favorisant la responsabilisation et une triple forme d'autonomie : psychosociale, socio-communautaire et socioprofessionnelle.

Notre organisme est inquiet pour l'avenir. Nous croyons fermement que la future politique jeunesse du gouvernement ne cadre pas avec les besoins et la réalité des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous croyons que l'État québécois devrait adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes en difficulté, c'est-à-dire de ceux qui ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire une multitude de recommandations afin d'enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un rappel de **nos recommandations** :

- Repenser la contribution parentale afin qu'elle soit évaluée en fonction de la situation spécifique à chaque jeune;
- Améliorer l'accessibilité à l'aide sociale, par exemple en offrant ce service au sein même de certaines organisations communautaires;
- Améliorer les ressources afin de faciliter l'accompagnement aux services d'aide lors des demandes d'aide sociales;



En collaboration avec



- Mettre en place une formation gratuite d'habiletés sociales pour les jeunes en difficultés de 18 ans et plus (cours de cuisine, organisations budgétaires, etc.);
- Faire la promotion des services offerts par les organismes communautaires;
- Laisser une chance aux jeunes non diplômés ainsi qu'aux jeunes marginalisés à démontrer leurs talents et connaissances;
- Informer davantage les jeunes sur les normes de travail;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté;
- Améliorer les standards de gestions imposés aux maisons de chambres pour que le gouvernement ait un meilleur contrôle sur les propriétaires et pour prévenir les abus;
- Établir des critères sanitaires dans les maisons de chambres et assurer des visites régulières de ce type d'hébergement afin de garantir un environnement sain;
- Étudier les possibilités d'un partenariat avec des organismes communautaires afin de mettre sur pied un projet d'hébergement à prix modique pour les jeunes en difficulté qui ont atteint la majorité. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une Coop;
- Faciliter l'accès aux documents d'identité, notamment par sa gratuité, dans le but de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité;
- Utiliser le financement par mission pour les organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'hébergement plutôt que d'utiliser le financement par projet;
- Établir des foyers d'hébergement où il est possible de côtoyer des adultes susceptibles de servir de référence à l'instar du parrainage des Grands frères et Grandes sœurs, tout en tenant compte du fait qu'il s'agit d'adultes.



En collaboration avec

